



ancenis-saint-gereon.fr

## **DÉCISION MUNICIPALE N°2025-014** **Contrat d'entretien des bacs à graisse – SARP**

### **LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

**VU** la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

**VU** la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour l'entretien des bacs à graisse des sites Espace Landrain, école Camus, Croq'loisirs, la Farandole et du complexe du Gotha,

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'entreprise SARP,

### **DÉCIDE**

**Article 1** : De conclure un contrat d'entretien des bacs à graisse des sites Espace Landrain, école Camus, Croq'loisirs, la Farandole et du complexe du Gotha avec l'entreprise SARP, 10 rue Jupiter, ZAC des Antares, 44475 Carquefou cedex, n° SIRET 32081659800066,

**Article 2** : Le contrat est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par période d'un an par tacite reconduction, à compter du 01/04/2025.

**Article 3** : Le coût annuel de la prestation est fixé à 1092€ Hors Taxe (HT), Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en sus au taux en vigueur au jour de la facturation. A cela est ajouté la facturation de traitement des déchets au prix de 83€ HT/T. Le prix de prestation sera révisé annuellement, le coût de traitement des déchets peut varier en fonction des conditions tarifaires appliquées sur les centres de tri et l'évolution de la réglementation.

**Article 4** : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

**Article 5** : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 15/01/2025  
Le maire,  
**Rémy ORHON**



Acte publié ou notifié le : **16 JAN. 2025**

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.*





**ADRESSE DE FACTURATION**

COMMUNE DE ANCENIS SAINT GERÉON  
56 PLACE DE MARÉCHAL FOCH  
44150 ANCENIS

A l'attention de: Mme HOREAU Julie

- 02 40 83 99 40  
L.horeau@ancenis-saint-gereron.fr
- Mairie Ancenis 02 40 83 87 00

SIRET: 21440003800011  
N° CLIENT: 34602

**ADRESSE DU CHANTIER**

- 1/ ESPACE LANDRAIN  
PARKING CHARBONNIERE  
44150 ANCENIS-SAINT-GEREON
- 2/ ECOLE CAMIUS  
325 BOULEVARD JOSEPH VINCENT  
44150 ANCENIS-SAINT-GEREON
- 3/ CROQ'S LOISIRS  
BOULEVARD MADAME DE SEVIGNE  
44150 ANCENIS-SAINT-GEREON
- 4/ LA FARANDOLE  
187 AVENUE DU MORTIER  
44150 ANCENIS-SAINT-GEREON
- 5/ COMPLEXE DU GOTHA  
56 RUE DES MAITRES  
44150 ANCENIS-SAINT-GEREON

Contact sur place: Mr HAFIS

- 06 84 96 23 10
- b.hafis@ancenis-saint-gereron.fr

Madame, Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande et vous remercions vivement de la confiance que vous nous accordez.

Vous trouverez ci-joint notre meilleure proposition technique et financière pour les travaux demandés.  
En cas d'acceptation, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire revêtu de votre signature pour accord.

Notre service commercial reste à votre disposition pour tout complément d'information au **02 40 50 93 93**.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

**Roman HARDUIN**  
Technico-commercial



**CONTRAT D'ENTRETIEN**

Entre

**MAIRIE D'ANCENIS-SAINT GERÉON, PLACE MARECHAL FOCH, CS 30217, 44156 ANCENIS-SAINT-GEREON**

*D'une part,*

Et

**SARP OUEST, 10 RUE JUPITER - BP 30519 44475 CARQUEFOU CEDEX**

*D'autre part,*

**Article 1 : OBJET**

Le présent contrat a pour objet l'entretien d'un bac à graisses ainsi que les canalisations d'aménées sur 10 ml.

**Article 2 : MODE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX**

SARP OUEST, met à disposition le personnel et le matériel nécessaire à la bonne exécution des travaux, à savoir :

- ❖ Technicien spécialisé et habilité
- ❖ Déplacement d'un véhicule spécifique

**Article 3 : DESIGNATION DES OUVRAGES**

- ❖ **BAC A GRAISSE DE L'ESPACE LANDRAIN**
- ❖ **VOLUME INFÉRIEUR A 2 M³**
- ❖ **SITUE A L'ARRIERE DE LA SALLE**
  
- ❖ **BAC A GRAISSE DE L'ECOLE CAMIUS**
- ❖ **VOLUME INFÉRIEUR A 2 M³**
- ❖ **SITUE DEVANT LES CUISINES**
  
- ❖ **BAC A GRAISSE DE CROQ'S LOISIRS**
- ❖ **VOLUME INFÉRIEUR A 2 M³**
- ❖ **SITUE SUR LE COTE DES CUISINES**


**Article 3 :** DESIGNATION DES OUVRAGES, suite et fin

- ❖ **BAC A GRAISSE DE LA FARANDOLE**
- ❖ **VOLUME INFÉRIEUR A 2 M<sup>3</sup>**
- ❖ **SITUE A L'EXTERIEUR SUR LE PARKING**
  
- ❖ **BAC A GRAISSE DU COMPLEXE DU GOTHA**
- ❖ **VOLUME INFÉRIEUR A 2 M<sup>3</sup>**
- ❖ **SITUE A L'EXTERIEUR SUR LE PARKING**

**Article 4 :** TRAVAUX ET OBLIGATIONS

SARP OUEST s'engage à effectuer les interventions suivantes :

- ❖ Amener et repli d'un véhicule poids lourd hydrocureur
- ❖ Mise à disposition de personnel habilité
- ❖ Sécurisation avec balisage de la zone de travail
- ❖ Prestation de pompage et nettoyage haute pression du bac à graisse sous réserve des accès
- ❖ Curage haute pression des canalisations en amont et aval du bac à graisse sur 10 ml
- ❖ Désinfection après travaux
- ❖ Remise en eau
- ❖ Transport et dépotage des déchets en centre de traitement agréé
- ❖ Délivrance d'un bordereau de suivi de déchets (B.S.D)

Les coûts de traitement des déchets subiront les conséquences financières en matière d'évolution de la réglementation ou des modifications des filières de traitement ou d'élimination.

**Article 5 :** PÉRIODICITÉ

SARP OUEST s'engage à rappeler et fixer, à l'avance, la date d'intervention pour la prestation suivante :

- **Bac à graisses :**
- **ESPACE LANDRAIN : 2 FOIS PAR AN** (peut varier à la demande du client) : en **AVRIL ET OCTOBRE**
- **ECOLE CAMUS : 1 FOIS PAR AN** (peut varier à la demande du client) : en **AVRIL**
- **CROQ'S LOISIRS : 1 FOIS PAR AN** (peut varier à la demande du client) : en **AVRIL**
- **LA FARANDOLE : 1 FOIS PAR AN** (peut varier à la demande du client) : en **AVRIL**
- **COMPLEXE DU GOTHA : 1 FOIS PAR AN** (peut varier à la demande du client) : en **AVRIL**  
 (en tournée selon notre planning)

Toute intervention de dépannage, en dehors des visites périodiques définies à l'article 5, fera l'objet d'une facturation hors contrat.


**Article 6 :** PRISE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est établi pour une durée de 1 an à partir du mois d'AVRIL 2025 et prendra effet à la date de signature. A l'issue de cette période, il se renouvellera par tacite reconduction par période de 1 an, **RENOUVELABLE 3 FOIS**, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant la date d'expiration de chaque période, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 7 :** PRIX ET RÈGLEMENTS

**PRIX**

Les prestations telles que définies à l'article 4 seront facturées au Client conformément au bordereau de prix ci-dessous, après chaque intervention.

NATURE DES PRESTATIONS (suivant description/préférence)	NOMBRE	UNITÉ	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL	OBSERVATIONS
Amené/repli du matériel et sécurisation du site					
Prestation d'entretien du bac à graisse - <b>ESPACE LANDRAIN</b>	2	PASSAGE ANNUEL	177,00 €	354,00 €	
Transport des déchets en centre de traitement agréé					
Amené/repli du matériel et sécurisation du site					
Prestation d'entretien du bac à graisse - <b>ECOLE CAMUS</b>	1	PASSAGE ANNUEL	177,00 €	177,00 €	
Transport des déchets en centre de traitement agréé					
Amené/repli du matériel et sécurisation du site					
Prestation d'entretien du bac à graisse - <b>CROQ'S LOISIRS</b>	1	PASSAGE ANNUEL	177,00 €	177,00 €	PL
Transport des déchets en centre de traitement agréé					1 TECHNICIEN
Amené/repli du matériel et sécurisation du site					
Prestation d'entretien du bac à graisse - <b>LA FARANDOLE</b>	1	PASSAGE ANNUEL	177,00 €	177,00 €	
Transport des déchets en centre de traitement agréé					
Amené/repli du matériel et sécurisation du site					
Prestation d'entretien du bac à graisse - <b>COMPLEXE DU GOTHA</b>	1	PASSAGE ANNUEL	177,00 €	177,00 €	
Transport des déchets en centre de traitement agréé					
<i>Gestion de la conformité administrative et réglementaire</i>					
<b>MONTANT TOTAL HT ESTIMATIF DE LA PRESTATION</b>				30,00 €	<b>HORS TRAITEMENT DES DECHETS</b>
<b>TVA</b>			20%	218,40 €	
<b>MONTANT TOTAL TTC ESTIMATIF DE LA PRESTATION</b>				1 310,40 €	

**TRAITEMENT DES DÉCHETS (les déchets sont facturés au tonnage réel)**

Designation	Unité	Coût HT (TGP Inclusive)	Destination
Graisses CED 20 01 25	Tonne	83,00 €	SARP



Ce prix s'entend hors taxes, TVA en sus au taux en vigueur au moment de la facturation. Il est calculé pour des travaux effectués de jour, et hors dimanche et jours fériés.

Ce prix comprend le matériel mis en place et la main d'œuvre, à l'exception de l'eau et de l'électricité qui doivent être fournis par le client.

Les prix ci-dessus indiqués ont été établis en fonction des conditions normales de travail (éloignement, distance, stationnement, accès, etc) constatées lors des visites techniques effectuées pour l'établissement du présent contrat.

Si pour des impératifs particuliers, un ou plusieurs ouvrages ou leurs accès ne présenteraient plus les mêmes caractéristiques, le prix serait alors revu en fonction de ces nouvelles caractéristiques.

La société SARP OUEST n'étant pas maîtresse des coûts des traitements des déchets, l'évolution du coût d'élimination de ces déchets pourra varier indépendamment de la révision de prix, et ce, sans préavis.

#### RÈGLEMENT

N° COMPTE	N° 30004 00226 00020741731 75
Compte ouvert au nom de la Société SARP	BNP PARIBAS CENTRE D'AFFAIRES ELYSEE HAUSSMANN 75, Bd Haussmann - 75008 PARIS
Adresse de règlement	SOA - SARP OUEST 6, rue Nathalie Sarraute - TSA 60504 44205 NANTES CEDEX 2

#### CONDITIONS DE RÉGLEMENT

##### A 30 JOURS DATE DE FACTURE

Toute facture non réglée à l'échéance entraîne de facto l'application d'intérêts de retard égaux à 3 fois le taux d'intérêt légal.

#### Article 8 : RÉVISION DE PRIX

Le coût de traitement des déchets est susceptible d'évoluer en fonction des conditions tarifaires appliquées sur les centres de transit et de traitement et de l'évolution de la réglementation.

Le prix des prestations fera l'objet d'une révision annuelle.

#### Article 9 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Le présent contrat sera résilié de plein droit :

- ◆ En cas de non règlement suivant l'échéance déterminée à l'article « prix et règlements » ;
- ◆ En cas de dénonciation écrite par l'une ou l'autre des parties avec 3 mois de préavis.
- ◆ En cas de faillite ou d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.



#### Article 10 : SECURITE

SARP OUEST s'engage à respecter les consignes techniques et de sécurité en vigueur dans la profession et sur le site d'intervention.

SARP OUEST s'assurera que toutes les mesures de sécurité nécessaires seront prises pour éviter les accidents dont le personnel intervenant et/ou les tiers pourraient être victimes. Elle s'assurera de la fourniture et de la mise en place de tous les éléments nécessaires à garantir la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement.

#### Article 11 : RESPONSABILITE

SARP OUEST est assurée dans le cadre d'une responsabilité civile d'exploitation. Le Client peut à tout moment demander à la Société SARP OUEST, de lui communiquer l'attestation.

En aucun cas, la Société SARP OUEST ne prendra en charge l'indemnisation des dommages immatériels, tels que préjudice commercial, préjudice d'exploitation, perte de bénéfice pour lequel le Client doit s'assurer.

#### Article 12 : DISPOSITIONS DIVERSES

Etant donné la nature particulière des travaux, ceux-ci seront reçus définitivement dès leur achèvement et il ne sera fait aucune retenue à titre de garantie.

L'entreprise sera dispensée de verser un cautionnement s'il n'est pas prévu à l'origine du présent contrat.

#### Article 13 : ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous différends entre les parties relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation et la résiliation du présent contrat que les parties ne pourraient résoudre amiablement, seront soumis au Tribunal de Commerce de Nantes, auquel les parties attribuent compétence territoriale, quel que soit le lieu d'exécution des services ou le domicile du défendeur.

Le Client, le / /

« bon pour accord » (cachet et signature)

Le client signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des conditions générales de vente figurant en dernière page de la présente convention.

La Société SARP OUEST, le 7 janvier 2025

**Ronan HARDUIN**  
Le Technico-commercial



